## COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

## ARRÊTÉ N° PM146/2022

OBJET: Règlementation de stationnement

Mise en place d'une benne pour collecte des déchets verts

Parking Eugène Catalon

NOUS, MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

**VU** le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L 2212-2, L2212-5;

**VU** le code de la voirie routière ;

**VU** le code de la route ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

**CONSIDERANT** qu'il va être installé une benne de 30 m³ d'une dimension de 6,4 x 2,54 x 2,5 m pour la collecte des déchets verts ;

**CONSIDERANT** qu'il importe de réglementer le stationnement afin d'assurer la sécurité des ouvriers de la déchetterie et des usagers de la route ;

**CONSIDERANT** que le secteur en cause est sur un parking communal;

## ARRÊTONS

**ARTICLE 1:** Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 5 places de stationnement sur le parking Eugène Catalon, à côté du silo à verre, de 09 h 00 à 17 h 00 les samedis suivants : 15 octobre, 29 octobre et 12 novembre 2022.

**ARTICLE 2** : Le stationnement d'une benne à déchets verts sera autorisé sur cet emplacement.

**ARTICLE 3** : Une signalisation appropriée sera installée par les services municipaux afin de matérialiser le secteur.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats de l'emplacement réservé 48 heures avant le début de l'installation.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la CCVL de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable des services techniques de GRÉZIEU-LA-VARENNE.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 30 septembre 2022

Acte publié le

- 5 OCT. 2022

